24-12-09 Finances - Comptabilité

Autorisation d'engager les dépenses d'investissement de la Commune de Saint-Priest en Jarez avant le vote du BP 2025

Monsieur le Maire expose :

Conformément à l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que : «...jusqu'à adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation mentionnée au présent alinéa, précise le montant et l'affectation des crédits. »

Le montant total de l'autorisation peut porter au maximum sur 1 955 228.73 € (Total des crédits ouverts en dépenses d'équipement non individualisées réduites de la totalité des crédits ouverts en dépenses financières) x 25% = 488 807.18 €

Je vous demande de m'autoriser à engager certaines dépenses d'équipement prioritaires ou urgentes début 2025 concernant :

Logiciel NOE espace famille SAAS
Logiciels divers
Signalétique commerce
Mobilier urbain
Matériel espaces verts
Matériel CTM
Protections rebords fenêtres et angles
Climatisation chauffage
PIE + 2 caméras piétons
Micro-ondes
Chaufferies
Electroménagers de remplacement
Divers centre Bourg (réseaux)
Matériel informatique
Mobiliers fêtes et manifestations

Dans la limite des crédits ci-après :

Chapitre	Opération	Compte	Valeur en TTC
20		Compte 2051 : concessions et droits similaires	23 629,00 €
21		Compte 2152 : Installations de voirie	8 000,00 €
21		Compte 2158 : Autres installations, matériel et outillages techniques	10 000,00 €
21		Compte 21838 : autres matériels informatiques	4 000,00 €
21		Compte 21848 : autres matériels de bureau et mobilier	2 500,00 €
21		Compte 2188 : Autres	22 853,00 €
23		Compte 2315 : Installation, matériel et outillages Techniques	25 000,00 €
TOTAL			95 982,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'engagement des dépenses d'investissement ci-dessus énumérées.

Ont signé au registre tous les membres présents Copie conforme

> A Saint-Priest en Jarez, Le 10 décembre 2024

Le Maire, Christian SERVANT La Secrétaire de séance Mireille PAPIN, 3^e Adjointe

Délibération du Conseil Municipal de Saint-Priest en Jarez

Séance du 9 décembre 2024

24-12-09 Finances - Comptabilité

Autorisation d'engager les dépenses d'investissement de la Commune de Saint-Priest en Jarez avant le vote du BP 2025

Le Maire certifie :

- 1 que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;
- 2 Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 28 sur lesquels il y avait 21 membres présents, à savoir :

Etaient présents:

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille - PELLEGRIN Jacques - GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - ZAVROSA Gilbert - JOTHIE Marc - WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - BOUGAULT Claude - COSSEY Michel - BAUDRY Michèle - CONVERT Pascale - SCHERRER Marie-Jeanne - GARBAY Isabelle - BARBE Sylvie - MOURGUES Corinne - PUPIER Franck

Etaient absents et excusés :

MM. REPELLINI Raymonde - ACHARD Pierre - ADAM Fabrice - TALIA Christophe - JOLY Florence - LAFON Lise - RODRIGUES SOUSA Hugo

Avaient donné procuration :

M. ACHARD à M. DI PAOLO M. ADAM à M. ZAVROSA M. TALIA à Mme BISACCIA Mme LAFON à Mme PAPIN M. RODRIGUES SOUSA à M. SERVANT

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN

Publiée le :